



APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

CONFÉRENCE DE PRESSE

14 septembre 2022

Introduction

Laurent Favre

Conseiller d'État, chef du DDTE

Volonté du Conseil d'État

- Le Conseil d'État a activé un état-major cantonal de conduite spécifique, « EMCC approvisionnement énergétique », afin d'éviter mais aussi de se préparer à une éventuelle pénurie dans les domaines du gaz et de l'électricité durant l'hiver 2022/2023.
- L'objectif est de coordonner les services cantonaux avec tous les acteurs concernés par la gestion énergétique : communes, distributeurs, milieux économiques...

Répartition des compétences Confédération – Cantons pour l'AEP

- La régie en cas de pénurie incombe à l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE);
- Il informe régulièrement les délégués cantonaux à l'approvisionnement économique du pays;
- **Les cantons sont tenus de se préparer à une pénurie future d'électricité / de gaz, tout en impliquant tous les services éventuellement concernés.**

Priorités du Conseil d'État

- A court terme, le Conseil d'État prend des **mesures d'exemplarité** en matière de consommation énergétique en bonne coordination avec les communes, les milieux économiques et les autres cantons. Il présente également des **recommandations** à la population et aux entreprises;
- A moyen terme, l'État et les communes doivent pouvoir **garantir le fonctionnement des activités systémiques cantonales** (infrastructures critiques telles que système de santé, protection de la population, informatique, approvisionnement en eau, etc.) durant une période de pénurie;
- Sur le long terme, le Conseil d'État continuera de s'engager pour des projets facilitant **la transition énergétique** tels la loi cantonale sur l'énergie, le **plan climat** ou la stratégie cantonale en matière de développement durable.

Dispositif institutionnel de gestion de crise

Thierry Michel

Chef du SSCM et de l'EMCC

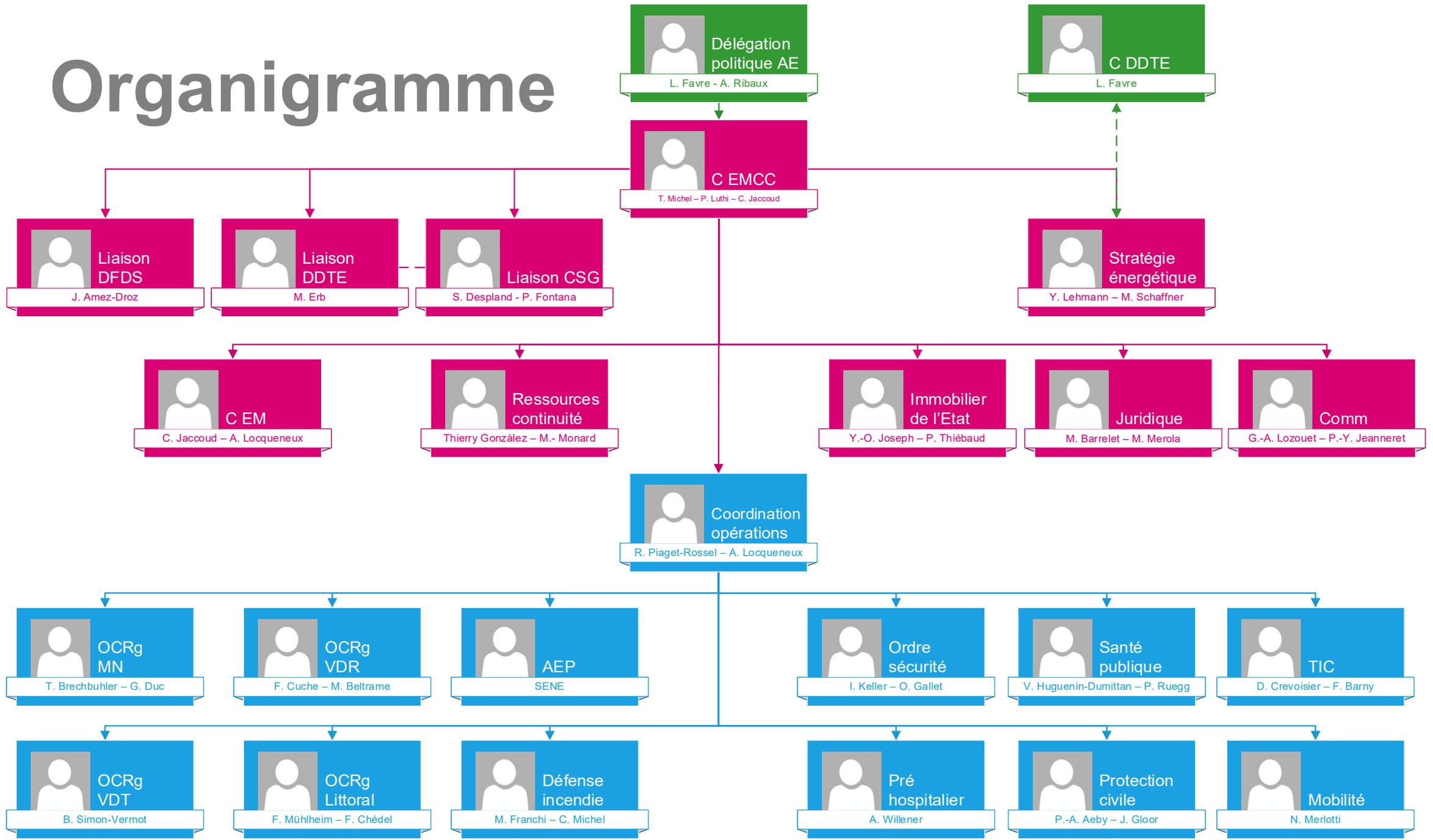
Contexte

- Évolution imprévisible
- Sujet complexe
- Crise de longue durée
- Nombreux acteurs engagés
- Situation nouvelle pour la population

Problème partiel	Engagement coordonné	Suivi de situation et des mesures	Approvisionnement économique
Objectifs	Garantir les conditions favorables pour la prise de décision par l'autorité politique	Garantir en permanence une vision globale et anticiper les mesures à prendre	Maintenir les infrastructures d'approvisionnement
Définition des tâches	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination entre autorités - Coordination entre les services étatiques, paraétatiques et communaux - Définition des sphères de compétences - Harmonisation des mesures - Analyse juridique - Adoption des ACE - Information à la population - Sensibilisation de la population - Contacts médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une vue d'ensemble - Recherche de renseignements - Évaluation de la situation - Liaison avec OFAE, OFEN - Liaison avec fournisseurs - Application OSTRAL - Application délestage - État des réseaux et installation - Capacité de production - Rétablissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'état de situation - Plans de continuité des infrastructures critiques - Limitation de l'impact sur l'approvisionnement en gaz, électricité, essence et alimentation - Limitation de l'impact sur la mobilité et les transports - Sécurisation des ouvrages et lieux sensibles
Partenaires	SENE, Cell comm, Chancellerie, SSCM, SJEN	SENE, SSCM, OFAE, OFEN, Swissgrid, Groupe E, Viteos	SENE, SPCH, PONE, infra critiques, Varo, Groupe E, Viteos, Migros, Coop, TransN,...

Problème partiel	Protection de la population	Télématique	Services publics
Objectif	Maintenir les infrastructures de protection de la population	Maintenir les infrastructures IT et les systèmes d'alarme	Maintenir les activités de l'État
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des activités PONE, pompiers, ambulances, PCi - Maintien des activités des hôpitaux - Maintien du système de santé (NOMAD, EMS, pharmacies) - Limitation de l'impact sur la circulation et la sécurité routières - Limitation de l'impact sur le réseau d'eau et les STEP - Limitation de l'impact sur le traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphonie fixe et mobile - Polycom - Réseaux informatiques - Systèmes de paiement - Points de contact avec la population (PRU) 	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'exemplarité - Élaboration et application de directives et de plans de continuité dans les services - Capacité à tenir sur la durée - Harmonisation des pratiques - Limitation de l'impact sur les écoles - Limitation de l'impact sur le para et préscolaire
Partenaires	SSCM, PONE, SCSP, SPCH, ECAP, COMUP, OCRg (yc eau potable et STEP), RHNE, SPEN	CNU, PCi, SIEN, OCRg, OFDF	SRHE, SBAT, CSG, DFDS, OORG, OCRg

Organigramme



État de la situation

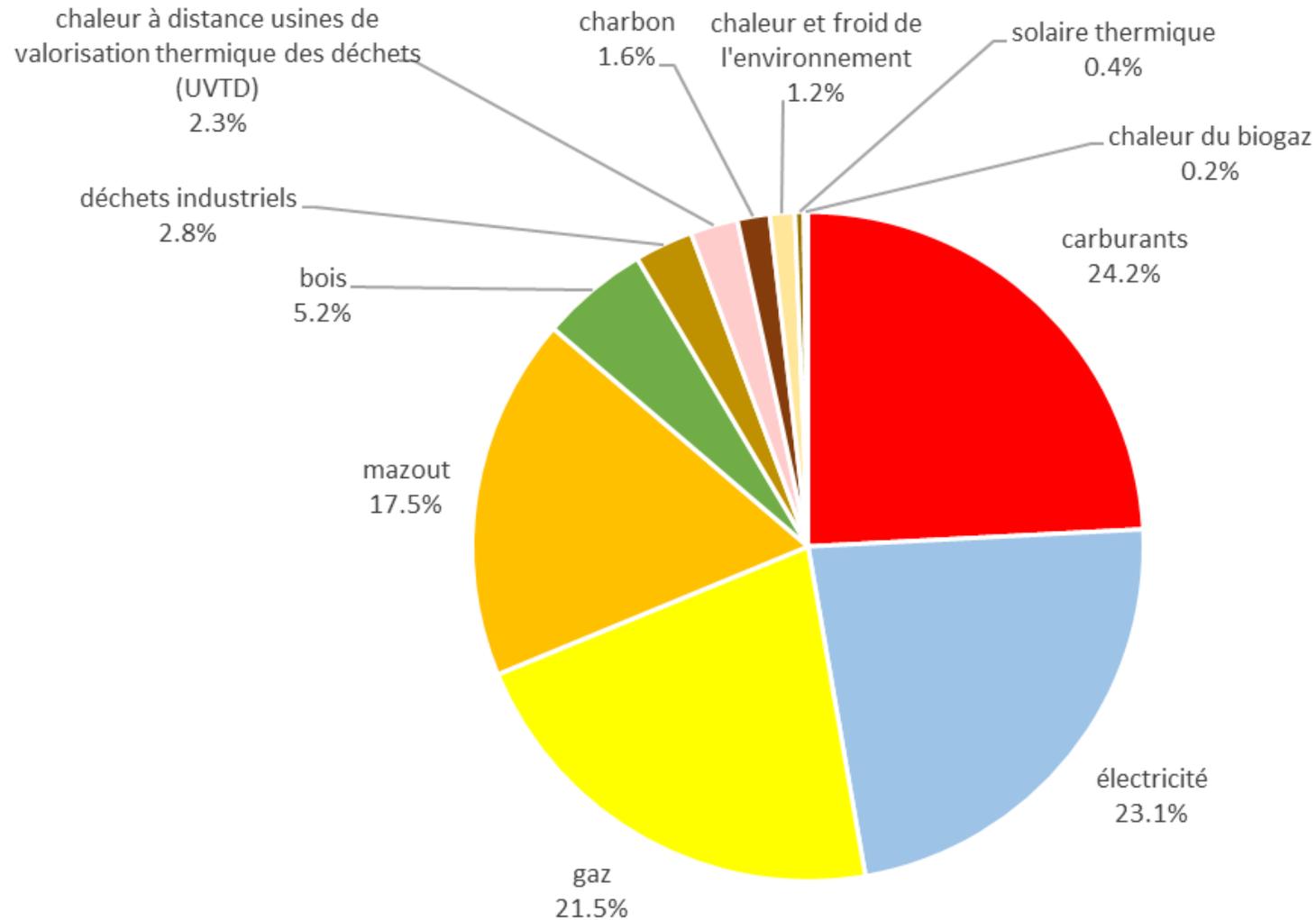
Yves Lehmann

Chef du SENE

Événements en cours

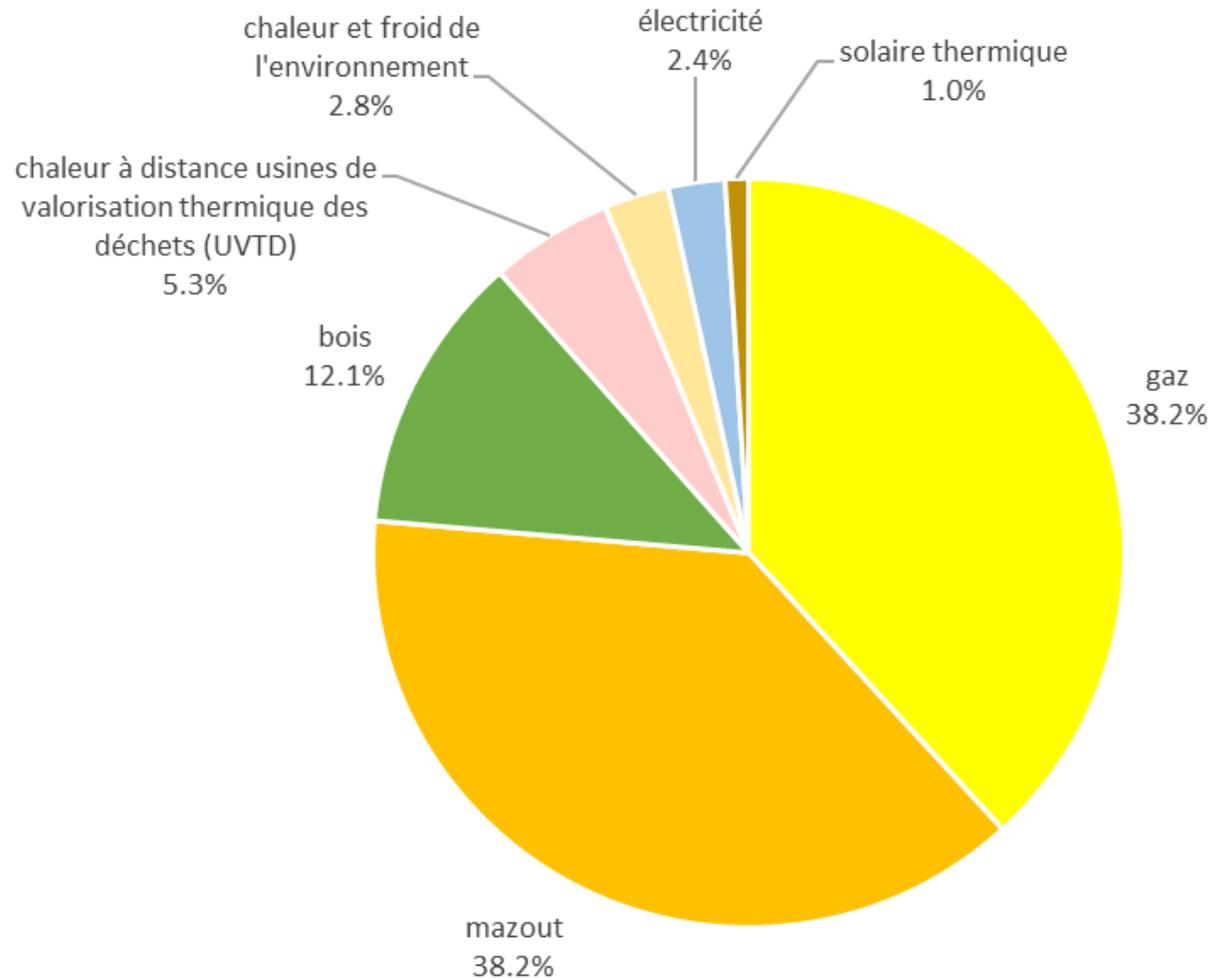
- En hiver, la Suisse est fortement importatrice d'électricité (bilan export/import négatif).
- La consommation d'électricité en Suisse est plus importante lors d'hiver froid.
- Le taux de remplissage des barrages est inférieur à la moyenne, et pourrait être incomplet en début d'hiver.
- La pénurie de gaz impacte aussi la production d'électricité à cause des centrales à gaz.
- La Suisse se fournit en gaz auprès des pays voisins, principalement en Allemagne, et n'a pas de réserves de gaz sur le territoire helvétique.
- La moitié du parc nucléaire français est à l'arrêt pour des révisions majeures.

Part du gaz sur la consommation totale d'énergie finale dans le canton



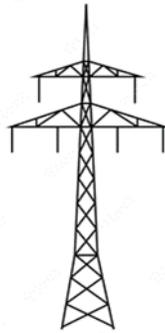
- Consommation totale d'énergie en 2021 : **4'606 GWh**
- Part d'électricité : **1'063 GWh (23.1%)**
- Part du gaz : **990 GWh (21.5%)**

Part du gaz dans la consommation de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire



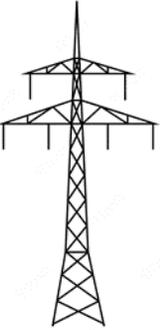
- Consommation de chaleur pour le chauffage et l'ECS en 2021 : **1'985 GWh**
- Part du gaz : **758 GWh (38.2%)**

Scénarios dans le domaine de l'électricité



La Confédération a défini 3 scénarios de pénurie d'électricité :
Considérable ; Majeur ; Extrême

Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL)



- En cas de pénurie d'électricité, la Confédération ordonne des mesures de gestion réglementée.
- Le Conseil fédéral a chargé l'Association des entreprises électriques suisses (AES) de procéder aux préparatifs nécessaires pour surmonter une situation de pénurie d'électricité.
- Dans ce but, sur ordre de l'Approvisionnement économique du pays (AEP), l'AES a créé l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL).
- L'OSTRAL prépare des mesures de gestion réglementée et les met en œuvre si une pénurie d'électricité survient.
- La Confédération a défini 3 scénarios de pénurie d'électricité :
Considérable ; Majeur ; Extrême

Mise en œuvre progressive des mesures en cas de pénurie d'électricité

Quand l'électricité vient à manquer Les mesures potentielles en cas de pénurie d'électricité



1.



Appels à réduire la consommation

Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays (AEP)
Acteurs visés : tous les consommateurs

Gestion de la demande :

2.



Limitations ou interdictions frappant les appareils et installations non essentiels

Décision : Conseil fédéral
Activités visées : p. ex. interdiction d'utiliser les saunas, les publicités lumineuses

mesures supplémentaires si la pénurie perdure

3.



Contingentement

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : gros consommateurs

4.



Délestages pour quelques heures

ultima ratio
Décision : Conseil fédéral, Exécution : OSTRAL*
Acteurs visés : tous les consommateurs

Gestion de l'offre :



Gestion centralisée des centrales

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*/Swissgrid



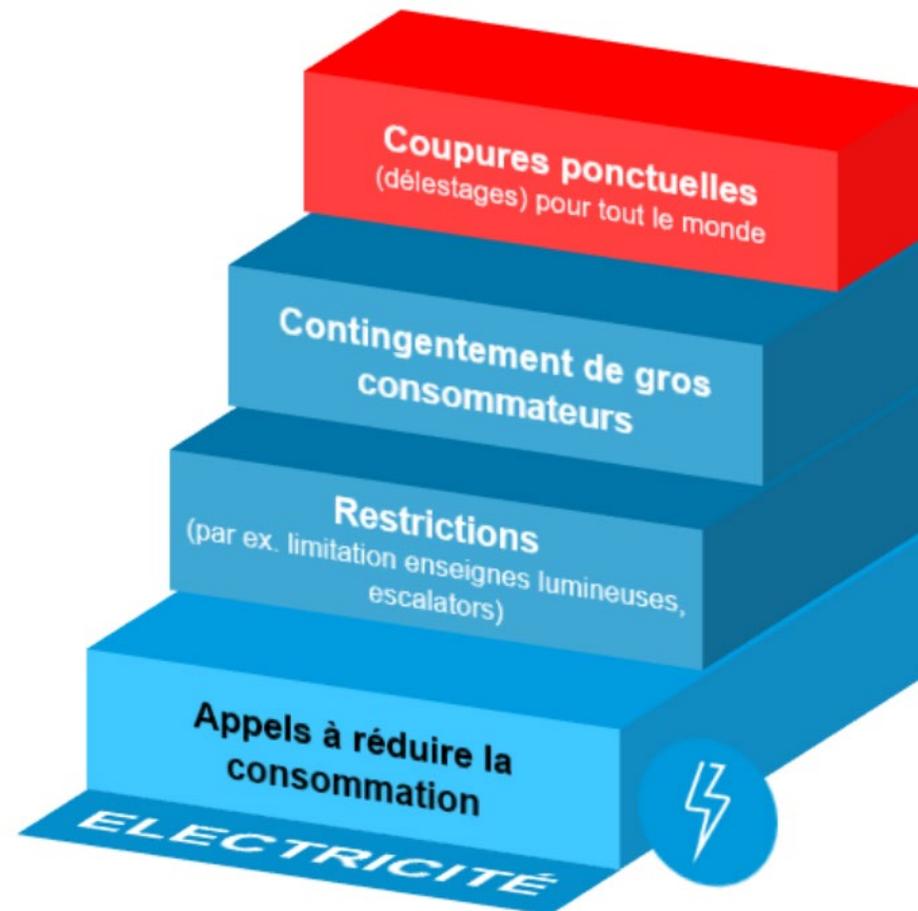
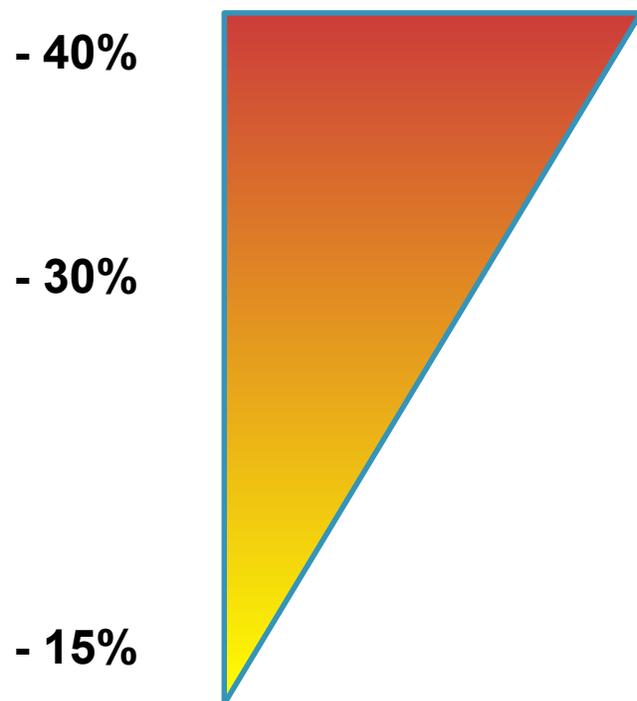
Restrictions à l'exportation

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OSTRAL*/Swissgrid

*Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Conduite par l'Association des entreprises électriques suisses (AES), elle est activée sur instruction de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) dès qu'une pénurie d'électricité se déclare.



Mesures pour prévenir une pénurie d'électricité



Scénarios dans le domaine du gaz

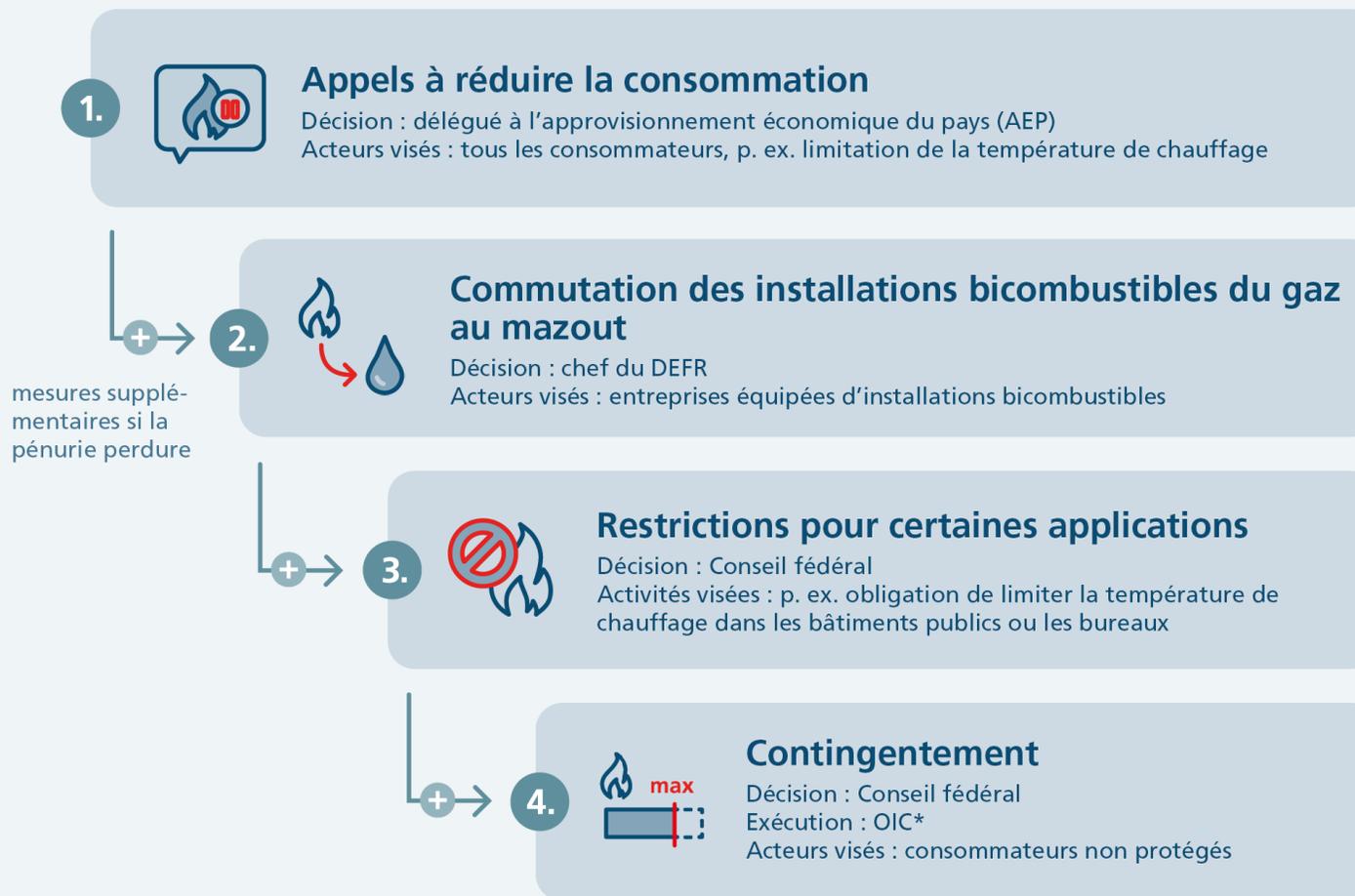


La Confédération a défini 3 scénarios de pénurie de gaz :
Considérable ; Majeur ; Extrême

Mesures progressives en cas de pénurie de gaz

Quand le gaz vient à manquer

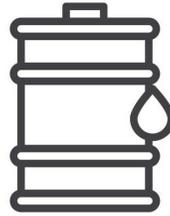
Les quatre niveaux d'action en cas de pénurie de gaz



*L'OIC est une organisation d'intervention en cas de crise; en l'occurrence, l'Organisation pour l'approvisionnement en gaz en cas de crise, mise sur pied par l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG)



Scénarios dans le domaine du pétrole



- Le scénario 1 - Considérable et le scénario 2 - Majeur de la Confédération peuvent être gérés avec la libération des stocks obligatoires.
- Seul le scénario 3 - Extrême conduirait à des restrictions de la consommation de mazout et de carburant pour quelques mois.

Exemplarité et recommandations

Laurent Favre

Conseiller d'État, chef du DDTE

10 mesures d'exemplarité et des recommandations pour réduire la consommation d'énergie

- Réduction du chauffage des bâtiments publics, y compris des écoles, pour une température des locaux de maximum 20°C la journée et de 17°C pour les salles de sport et les ateliers (sous réserve des institutions des domaines de la santé et du handicap) ;
- Extinction de l'éclairage public nocturne communal et cantonal y compris celui des édifices et monuments de minuit à 5h du matin au minimum, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité ;
- Extinction de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces fermés de 22h à 7h du matin au minimum ;
- Sobriété demandée en matière d'éclairages de Noël ;
- Extinction des équipements électroniques (postes de travail, écrans, imprimantes, etc.) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent ;

→ Mise en œuvre graduelle d'ici au 30 septembre

10 mesures d'exemplarité et des recommandations pour réduire la consommation d'énergie

- Réduction du chauffage et de la climatisation des transports publics urbains et régionaux ;
- Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C ;
- Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc.) ;
- Réduction de 2°C de la température de l'eau des piscines publiques ;
- Optimisation des conditions de mise en œuvre du télétravail (chauffage, éclairage, déplacements, etc.).

→ Mise en œuvre graduelle d'ici au 30 septembre

Synthèse

- L'État et les communes travaillent à garantir le fonctionnement des infrastructures critiques cet hiver en cas de pénurie;
- Importance de réduire les consommations d'énergie dès maintenant pour éviter la pénurie cet hiver;
- Les cantons, les communes et les entreprises – coordonnés - agissent par exemplarité;
- Un effort solidaire de chacun-e est indispensable.

Soutenir les entreprises

> **cnci**



Actualités

Economie pratique

🕒 01.09.2022 - 12:50

Pénurie d'électricité et de gaz

Informations aux entreprises

Informers les entreprises

Recommandations du Groupe d'appui de la CNCI >

Qui peut conseiller mon entreprise ? >

Partage d'expériences d'entreprises neuchâtelaises >

Recommandations du Canton de Neuchâtel >

Plan du Conseil fédéral >

Liens utiles >

Conclusion

